

# BULLETIN D'INSCRIPTION AUX RENCONTRES OFFICIELLES DE LA FFCV

N° régional

N° national

À remplir correctement et complètement (un par film) et à adresser au responsable de votre région avant la date indiquée ci-après



Titre de l'œuvre

Année de réalisation : ..... Genre  
 Fiction  Réalité  Expression libre  Animation  Minute

RÉALISATEUR(S)

Nom(s) et Prénom(s) : .....

Nom du co-auteur de liaison : .....

Adresse : .....

Numéro de carte fédérale du ou  
des réalisateurs

Code postal..... Ville.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Date de naissance  
si moins de 25 ans

Atelier ..... Ville.....

## Caractéristiques vidéo

Durée : .....min.....sec Format d'aspect  4:3  4:3 bandes noires  16:9  Couleur  Noir et blancProcédé d'enregistrement  Mini DV  HDV 720p  HDV 1080i (diffusion qualité DV en cas d'équipement non adapté)

Sonorisation DV obligatoire : Stéréo 16 bits 48KHz avec mire de cinq secondes et décompte d'une dizaine de secondes

Attention : un seul film par cassette SVP Joindre une photo du film (.jpg, .bmp, .pdf), de préférence par mail.

Musique :  originale Nom de l'auteur : .....  Libre de droits  Sous licence

Titres des œuvres musicales : .....

Emprunts images/sons TV/Radios  Non  Oui Infos sur les emprunts : .....Adaptation roman, nouvelle, essai  Non  Oui Nom et auteur de l'œuvre originale: .....

## Résumé du film

(Ce résumé sera utilisé pour la confection du programme du concours national)

Visa du président de club  
ou du président de région  
pour les adhérents individuelsFilm sélectionné  
pour le concours national  
Visa du président du juryBulletin à retourner à l'adresse suivante  
avant le: 15 MARS 2008 dernier délai  
Bernard VIAULT  
8 rue Malherbe  
49300 CHOLET[choletvideo.cinson@wanadoo.fr](mailto:choletvideo.cinson@wanadoo.fr)

## Règlement des Rencontres nationales de la FFCV

### PRÉAMBULE

Tous les ans, dans chaque Région fédérale, se tiennent des Rencontres régionales sous la responsabilité du Bureau régional.

Le Président du jury de ces Rencontres est un membre de la FFCV obligatoirement choisi en dehors de la Région organisatrice et doit avoir reçu l'aval du Conseil d'administration de la FFCV. Il a la charge, après avoir consulté les autres membres du jury mais sous sa seule responsabilité, de désigner les réalisations de la Région qui participeront aux Rencontres nationales dans la limite de temps impartie à chaque région.

Un film passé lors de Rencontres régionales ou nationales, ne peut être présenté à nouveau à des Rencontres régionales ou nationales.

TSVP